



GUIDE AUX PARENTS

Camp de jour

IMPORTANT

Le camp de jour aura lieu à l'école secondaire Polybel (725, rue de Lévis, Belœil, QC, J3G 2M1) cet été.

INSCRIPTIONS AU CAMP DE JOUR

Les inscriptions au camp de jour débuteront le mercredi 17 avril à 18 h.

Les inscriptions auront lieu le 17 avril à 18 h pour les résidents de Belœil seulement qui possèdent une carte Accès Belœil valide. Priorité aux inscriptions en ligne via la plateforme Sport-Plus. Assurez-vous d'avoir votre carte Accès Belœil avant le début de la période d'inscriptions. Si vous n'avez pas de compte, nous vous invitons à communiquer avec nous au 450 467-2835 poste 2925.

Afin de procéder à l'inscription d'un enfant fréquentant la maternelle 4 ans, merci de communiquer avec la Direction des loisirs au poste #2925 lors des inscriptions ou vous présenter sur place au centre des loisirs (240, rue Hertel), puisqu'il vous sera impossible d'inscrire votre enfant sur la plateforme en ligne.

Modalités de paiement

Les frais d'inscription doivent être acquittés en totalité.

Lors d'une inscription en ligne via la plateforme Sport-Plus, le paiement se fait uniquement par carte de crédit (Visa et MasterCard). Prendre note que le site est sécurisé pour le paiement en ligne. Si votre facture s'élève à plus de 220 \$, il sera possible de payer en trois versements. Le premier versement se fera le jour de l'inscription et le deuxième versement sera prélevé le 16 mai et le troisième versement sera prélevé le 31 mai. Après cette date, un seul versement sera obligatoire.

Politique de remboursement

Annulation par le participant pour toute raison

Toute demande de remboursement doit nous parvenir avant le **10 juin 2024** et des frais d'administration de 15\$ par semaine, par facture jusqu'à un maximum de 60 \$ seront retenus sur le montant à rembourser. Aucun remboursement ne sera effectué après cette date.

Un formulaire de « *Demande de remboursement* » devra être dûment rempli et transmis à la Direction des loisirs, de la culture et de la vie communautaire dans les délais requis.

Annulation pour raison médicale

Pour des **raisons médicales**, le formulaire « *Demande de remboursement* » doit être rempli et envoyé à la Direction des loisirs, de la culture et de la vie communautaire au plus tard **après 5 jours consécutifs d'absence**. Le remboursement sera effectué au prorata des activités non participés avec des frais d'administration de 15\$ par semaine, par facture jusqu'à un maximum de 60 \$.

Annulation par la Ville de Belœil

La Ville de Belœil se réserve le droit d'annuler ou de modifier toute activité si le nombre de participants requis n'est pas atteint ou pour toute autre raison, dans l'éventualité où elle ne peut pas offrir le service. Un remboursement complet et sans pénalité sera alors effectué au prorata des activités annulées.

Reçu d'impôt

Selon la Loi sur l'impôt, les frais de garde seront émis au plus tard le dernier jour de février au nom du parent payeur à la condition que son numéro d'assurance sociale ait été dûment inscrit au formulaire d'inscription.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX RELATIFS AU CAMP DE JOUR

Endroits

Semaine 1 à 8 — du 25 juin au 16 août (fermé le 1er juillet)

École secondaire Polybel

725, rue de Lévis, Belœil, QC, J3G 2M1

Téléphone

(450) 467-2835 poste 2963

Heures d'ouverture

Toutes les activités se déroulent du lundi au vendredi de 9 h à 16 h. Le service de garde se déroule de 7 h à 9 h et de 16 h à 18 h.

Les arrivées et les départs ne sont pas autorisés entre 10 h et 15 h. En cas d'exception, vous devez mentionner au préalable l'arrivée tardive ou l'arrivée hâtive de votre enfant.

Frais supplémentaires

Des frais de 5 \$ par tranche de 5 minutes de retard seront facturés aux parents après 18 h.

Règlements à l'accueil — IMPORTANT

- Les parents ne sont pas autorisés à laisser leur enfant à la porte ou près de l'entrée de l'école **avant et après** les heures régulières du camp de jour.
- Les parents sont invités à se stationner dans le débarcadère des autobus à l'arrière de l'école secondaire Polybel accessible par le boulevard Yvon-L'Heureux.
- Lorsqu'un adulte vient chercher l'enfant, il doit obligatoirement donner le mot de passe au moniteur à l'accueil. Si une personne autre que le parent doit passer chercher l'enfant, vous devez l'avoir déjà informé du mot de passe, sinon l'enfant devra demeurer au camp de jour jusqu'à ce que vous vous présentiez.

Absences

Veillez prendre note que nous ne communiquerons pas avec les parents pour vérification si l'enfant est absent.

Repas et collations — zéro déchet

- Chaque jour, les jeunes doivent apporter un lunch froid et leurs collations. Étant donné qu'aucun appareil refroidisseur ne sera accessible, veuillez prévoir l'utilisation d'un bloc réfrigérant.
- Employez des contenants durables pour les sandwichs, les collations et les biscuits.
- Vous devez fournir une bouteille en plastique ou en acier inoxydable pour les breuvages.
- Transférez dans de petits contenants réutilisables des aliments achetés.
- Svp, optez pour des ustensiles en métal.
- Les contenants de verre sont interdits.
- *Allergies : veuillez collaborer en évitant d'inclure des aliments contenant des noix, arachides ou fruits de mer dans les collations et lunch de votre enfant.*

Tenue vestimentaire

Afin de profiter au maximum des activités, votre enfant doit porter :

- Tenue adéquate, pantalon court ou short (le port de la jupe n'est pas recommandé)
- Un chandail assez long, cachant suffisamment les épaules et le ventre
- Une casquette ou un chapeau
- Des espadrilles (**souliers fermés obligatoires**)
- Vêtements appropriés selon la température
- Éviter le port de bijou par mesure de sécurité et/ou risque de perte ou de vol

Contenu du sac à dos de votre enfant

- Vêtements de rechange
- Maillot de bain, serviette de plage et sandales pour la piscine
- Crème solaire *
- **Bouteille d'eau réutilisable**
- Papiers mouchoirs
- En cas de pluie, prévoir un imperméable, des vêtements chauds et des bottes de pluie

Les enfants ne sont pas autorisés à apporter des objets ayant une valeur monétaire ou sentimentale. Les moniteurs ne sont pas autorisés à assurer la garde de montre, d'argent, d'objets précieux ou autres articles appartenant aux enfants. La Ville de Belœil n'est nullement responsable des objets volés, brisés ou égarés.

Crème solaire *

- ✓ Une crème ou un écran solaire (minimum FPS30) constitue une protection efficace contre les brûlures causées par le soleil.
- ✓ La crème solaire doit être appliquée **avant le départ de l'enfant pour le camp.**
- ✓ Les moniteurs accordent, chaque jour, des pauses pour l'application de la crème solaire. La responsabilité de cette application appartient uniquement à l'enfant, sous la supervision des moniteurs.
- ✓ Aucun prêt de crème solaire ne sera permis.

Info-Camp

Tous les vendredis, vous recevrez par courriel l'horaire de la semaine suivante incluant les activités et les changements apportés, s'il y a lieu. Vous êtes responsable d'en prendre connaissance. Si toutefois vous ne l'avez pas reçu, il sera disponible sur le beloeil.ca/cours-et-activites/camp-de-jour/

Bicyclette

Tous les enfants qui se déplacent jusqu'au camp de jour à bicyclette doivent s'assurer d'avoir un cadenas et de bien le verrouiller dans les supports et espaces appropriés. La Ville de Belœil n'est pas responsable des vols. Pour tout déplacement à bicyclette, le port du casque est obligatoire.

Maladie

Votre enfant doit demeurer à la maison s'il présente l'un des symptômes suivants :

- Fièvre
- Diarrhée
- Vomissement au cours des 24 dernières heures
- Éruption cutanée non diagnostiquée
- Maladie infectieuse
- Présence de parasites (poux)

Note : Si un enfant est souffrant au cours d'une journée d'activité, un responsable communiquera avec vous afin que vous veniez le chercher.

Administration et entreposage de médicaments

La Ville n'assumera aucun service et aucune responsabilité quant à l'administration et à la gestion de prise de médicaments dans le cadre de ses programmes de loisirs.

Veillez utiliser des solutions alternatives pour la médication de vos enfants.

Exemple :

- ✓ Administrer les médicaments à la maison (au besoin, consulter votre professionnel de la santé pour une nouvelle posologie)
- ✓ L'enfant est responsable de la prise de médicaments et de son entreposage à l'intérieur du camp de jour.

Notez que l'épinéphrine ou adrénaline ainsi que tout autre médicament nécessaire aux **premiers soins d'urgence** seront administrés, si nécessaire.

Accident/Assurance

La Ville n'est pas responsable des blessures encourues lors des activités. Les dépenses occasionnées, suite à une blessure survenue durant la pratique d'une activité, sont assumées en totalité par le parent. Si la Ville de Belœil juge nécessaire ou approprié, pour cause de maladie ou d'accident, de transporter un enfant par ambulance, les frais encourus seront facturés aux parents.

Code de vie du camp de jour

Veillez lire les règles suivantes avec votre enfant avant le début du camp et vous assurer de sa compréhension.

- Je respecte les moniteurs ;
- Je respecte les autres, les aide et les encourage ;
- Je respecte les règles de jeu ;
- Je parle au lieu de crier ;
- Je marche dans l'école ;
- Je suis mon groupe et demande toujours la permission de mon moniteur pour me promener seul(e) ;
- Je ne mâche pas de gomme sur le site ;
- Je respecte le matériel et les locaux ;
- Je n'utilise aucune forme de violence et je règle mes conflits, avec l'aide d'un moniteur ;
- J'utilise un langage soigné, sans blasphème, ni vulgarité, ni violence ;
- J'attends toujours les directives de mon moniteur lors de déplacements ; et
- Je respecte les routines d'hygiène strictes pour le lavage des mains.

Problèmes de comportement et mesures disciplinaires

Si un enfant ne respecte pas les règles établies ou s'il présente des troubles de comportement nuisibles au bon fonctionnement du groupe, la Direction des loisirs, de la culture et de la vie communautaire exerce les mesures disciplinaires suivantes :

- 1^{er} avertissement :** L'enfant est avisé verbalement par le moniteur.
- 2^e avertissement :** L'enfant est rencontré par le chef moniteur qui lui explique l'attitude à corriger et prend une entente avec lui.
- 3^e avertissement :** Le responsable du camp de jour et le chef moniteur rencontrent l'enfant et communiquent avec les parents pour les informer des problèmes de comportement de leur enfant pour ensuite établir une entente mutuelle.
- 4^e avertissement :** Des mesures disciplinaires sont déterminées selon la gravité des gestes posés. L'enfant peut être temporairement suspendu pour une journée ou retiré définitivement des activités du camp de jour.

NOTE : un trouble sérieux de comportement peut conduire immédiatement à l'application de mesures disciplinaires, et ce, sans que les trois (3) premiers avertissements aient été appliqués. L'intérêt général primera toujours sur l'intérêt particulier. C'est en appliquant cette vision que la Direction des loisirs, de la culture et de la vie communautaire traitera tout problème de comportement.

Questions

Pour toute question, prière de vous adresser à : loisirs@beloeil.ca ou au 450 467-2835, poste 2925.